

Département de Meurthe et Moselle
Commune de MORIVILLER

**PROJET DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORIVILLER**

Séance du 12 février 2024

Nombre de conseillers :
en exercice : 7
de présents : 6
de votants : 6

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février 2024
le Conseil Municipal de la Commune de MORIVILLER
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Mr Gérard GEOFFROY, maire

Etaient présents :
Gérard GEOFFROY, Michel CUNCHE, Dominique DENIS, Eric BOURGEOIS, Patrice
GEOFFROY, Vincent DENIS
Etaient absents : Elisabeth LAURENT

Eric BOURGEOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Objet : Zonage d'assainissement - Approbation de la proposition de zonage
d'assainissement et demande de mise en enquête
publique

Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales précisant notamment que les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif,

Considérant l'étude menée par le bureau d'études «SINBIO» pour la définition du zonage de la commune de Moriviller

Vu le dossier de mise en enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la proposition de zonage de la commune

DECIDE d'engager la mise à enquête publique du dossier de zonage d'assainissement

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à l'organisation de la procédure, notamment la saisie de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, l'arrêté de mise à enquête, etc.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Gérard GEOFFROY

